



LIGUE HOCKEY COMPÉTITION FRANC SUD 2009-2010

Article 26 des Règlements de la LHCFS (HQ – 9.8)

26. CHAMPIONNATS PROVINCIAUX ET CLASSEMENT FINAL DE LA SAISON RÉGULIÈRE ET DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ

- 26.1 Hockey Québec (championnats provinciaux) et F.Q.H.G. région de Québec (championnats régionaux) décident de la formule retenue après consultation des ligues de compétition.
- 26.2 C'est le gagnant des séries éliminatoires dans chaque division, soit Beauce-Amiante et Littoral, qui se rend aux finales régionales. Franc Sud 1 sera représenté par les équipes du littoral et Franc-Sud 2 par les équipes de Beauce et Amiante.
- 26.3 Dans le cas où il y a égalité entre deux ou plusieurs équipes, le bris d'égalité s'effectue selon les modalités prévues à l'article 9.8 de Hockey Québec :
- 1) Le plus grand nombre de victoires.
 - 2) Le moins grand nombre de défaites
 - 3) Le résultat du ou des matchs entre les équipes en causes. (points)
Note : S'applique uniquement pour les équipes qui ont jouées l'une contre l'autre dans une même section.
 - 4) Le meilleur différentiel, total des buts pour moins le total des buts contre de tous les matchs
Note : Si une équipe n'est pas présente pour un match, le nombre de points pour et contre des matchs joués contre elle et par les autres équipes ne doit pas être considéré dans le calcul
 - 5) Plus grand nombre de point de franc-jeu
 - 6) L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués
 - 7) Par tirage au sort

Dès que le classement d'une équipe est déterminé, le processus doit être repris à l'étape no 1 pour départager les autres équipes en situation d'égalité s'il y a lieu.

Claude Couture, d.g.
2009-09-05